



Succession 2 enfants de 2 unions différentes

Par **fd1g1**, le **29/09/2013** à **05:31**

Ma mère a 2 enfants, une fille (moi) née d'une première union et un fils né d'une deuxième union.

Son 2ème mari est décédé en 04/2005

Ils avaient fait une donation au dernier vivant, étaient propriétaire d'une maison et avaient des placements financiers.

Ma mère me dit avoir refusé la donation au dernier vivant en « laissant tout à mon frère » qui est devenu propriétaire à 100 % de la maison et avoir utilisé les placements financiers (vendus) pour souscrire une assurance vie au profit de ses 2 enfants.

Merci de me dire si tout cela est légal et s'il est normal que je sois ainsi lésée.

Par **youris**, le **29/09/2013** à **09:00**

bjr

il faudrait savoir sous quelle forme votre mère a laissé sa part a son fils.

si c'est une donation elle sera rapport able à la succession de votre mère comme la moitié des biens communs.

cdt